Cinquantième année. - N ° 146 A 2 août 2017

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES

ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard 01-40-58-75-00
Annonces 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 525

38 – ISÈRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE VIENNE

Ventes et cessions

434 460 036 RCS Vienne.
M.H.F..
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 40000.00 EUR.
Adresse : 5297, avenue Joseph Jacquard, 38110 Rochetoirin.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION DATE DE L'ACTE : 15/06/2017 SOCIETE ABSORBANTE : - SARL BOTIA MECANIQUE, SARL au capital de 32.000 € - Siège social : ROCHETOIRIN (38110) 5297 Avenue Joseph Jacquard - ZI des Vallons, RCS VIENNE 342.020.435 SOCIETE ABSORBEE : - MHF, SAS au capital de 40.000 € - Siège social : ROCHETOIRIN (38110) 5297 Avenue Joseph Jacquard - ZI des Vallons - RCS VIENNE 434.460.036 - Montant des biens et droits apportés : 294.981 € - Montant du passif : 64.426 € - Apport : 230.555 € En vue de rémunérer l'apport effectué par MHF, SARL BOTIA MECANIQUE procèdera à une augmentation de capital de 44.448 € par création de 2.778 parts nouvelles de 16 € chacune de valeur nominale. Ces parts nouvelles seront attribuées à l'associé unique de MHF, à raison de 1 titre PF PARTICIPATIONS pour 3,472 titres SARL BOTIA MECANIQUE. La différence entre la valeur nette des biens et droits apportés (soit 230.555 €) et la valeur nominale des parts qui seront créées par SARL BOTIA MECANIQUE, au titre de l'augmentation de capital (44.448 €) différence égale à 186.107 € constituera une prime de fusion qui sera inscrite au passif du bilan de SARL BOTIA MECANIQUE. L'augmentation du capital sera suivie d'une réduction du capital de 32.000 € correspondant aux 2.000 parts de SARL BOTIA MECANIQUE auto détenues par MHF. DATE D'EFFET : 01/01/2017 Toutes les opérations actives et passives effectuées par MHF depuis la date du 01.01.2017 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion, seront prises en charge par SARL BOTIA MECANIQUE. Les créanciers des sociétés fusionnantes, dont la créance est antérieure au présent avis, pourront former opposition à cette fusion, dans les conditions et délais prévus par les articles L 236-14 du Code de commerce et 261 du décret du 23/03/1967. Le projet de fusion a été déposé au greffe du tribunal de commerce de VIENNE le 28 juillet 2017.